

Compte rendu Conseil municipal Séance publique du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à vingt heures trente le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle de la Mairie.

Etaient présents : MM. **HIRIBARREN** Mizel - **ETXAMENDI** Nicole - - **SETOAIN** Michel - **ELISSALDE-PARACHU** Mirentxu - **OSPITAL** Maialen - **HARISPOUROU** Emile - **CAUSSADE** Emmanuelle - **TEILLERIE** Jokin - **HIRIBARREN** Gillen - **IRIQUIN** Peio - **LAGAN** Evelyne - **ITURBURUA** Jean-Paul - **MACHICOTE-POEYDESSUS** Denise - **BELLEAU** François Xavier - **ITURBURUA** Marie-Hélène - **USTARROZ** Louis

Absents excusés : MM. **CROC** Laetitia - **LASCARAY** Filipe – **ETCHEMENDY AGUERRE** Maialen

Le Maire salue l'assemblée et avant toute chose évoque l'accident dont a été victime Maite BORDA de la maison « Hiraberria ». Marie Hélène ITURBURUA confirme l'état gravissime de sa sœur.

L'évocation de ce tragique accident dont nombre de personnes n'a pas eu connaissance au sein de cette assemblée, amène à évoquer en aparté et au lendemain d'une période de confinement de la population l'importance de la mise en place d'une application numérique permettant la circulation de l'information au plus près des administrés.

Il indique, par ailleurs, que cette réunion du Conseil intervient dans un calendrier serré tenant compte d'une part de la date butoir du 30 juillet pour le vote du budget et d'autre part des réunions à caler en lien avec la CAPB dont 2 rencontres planifiées pour le 13 juillet.

Le Maire demande à l'assemblée de désigner l' élu qui fera office de secrétaire de séance. Emmanuelle CAUSSADE, candidate, est désignée à l'unanimité des présents.

Il convient dans un premier temps d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 4 juillet : voté à l'unanimité des présents.

S'agissant de la charte des élus dont le Maire a donné lecture en conclusion de la réunion du 4 juillet, un exemplaire sera remis à chaque conseiller à l'issue du conseil de ce-jour.

Avant de décliner l'ordre du jour, le Maire précise que la question relative au CCAS (fixation nombre de membres et élection des membres élus) est retirée. En effet et compte tenu de la volonté de donner une place particulière au volet social, une importance réelle doit être accordée à l'organisation du CCAS nécessitant un délai supplémentaire de réflexion.

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Après avoir brièvement exposé le rôle de cette commission, à savoir : participer aux travaux visant au classement des nouvelles constructions et à l'estimation des valeurs vénales sur lesquelles s'appliqueront les taux des contributions, le Maire indique qu'il est nécessaire de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) une liste de 16 contribuables titulaires et 16 suppléants (élus et habitants d'Ixassou). La DDFIP retiendra parmi ces propositions 8 titulaires et 8 suppléants, sachant que le Maire est membre de droit.

Sont candidats les élus suivants :

- Titulaires : MM. USTARROZ Louis – ITURBURUA Jean-Paul – ETXAMENDI Nicole – PARACHU ELISSALDE Mirentxu – HARISPOUROU Emile – ITURBURUA Marie Hélène – OSPITAL Maialen – CAUSSADE Emmanuelle – HIRIBARREN Gillen –
- Suppléants : MM. SETOAIN Michel – IRIQUIN Peio – LAGAN Evelyne – LASCARAY Filipe – CROC

Laetitia– ETCHEMENDY AGUERRE Maialen – TEILLERIE Jokin -
auxquels se rajoutent sur proposition du Maire et des conseillers les contribuables suivants :

- Titulaires : MM. RÉGERAT Marie-Françoise – SALDUMBIDE Alain – CACHENAUT Maryse – OLHAGARAY Isabelle - ST PIERRE Philippe - LASCANO Beñat - USANDISAGA Jean-Jacques
- Suppléants : MM. REYMOND Jacqueline – MACHICOTE Victoire – IRUNGARAY Henri – ETCHEPARE Jean-Michel – MINABERRY Etienne – GAMOY François Xavier – URRUTY Gratien— DUCASSOU Pierre – BARNECHE Marie

La liste ainsi proposée est votée à l'unanimité des présents.

Constitution de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Rôle : Assurer la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion.

Elle est composée de 5 conseillers municipaux dont 3 issus de la liste majoritaire et 1 issu de chacune des 2 autres listes.

Sont ainsi candidats, et respectivement, pour chacune des 3 listes :

- Liste majoritaire : MM. CAUSSADE Emmanuelle – LAGAN Evelyne – HIRIBARREN Gillen
- Liste ITURBURUA : Mme ITURBURUA Marie-Hélène
- Liste USTARROZ : M. USTARROZ Louis

Voté à l'unanimité des présents.

Conseil d'école

Le conseil d'école est composé : du directeur de l'école, de l'équipe enseignante, de représentants de l'Education Nationale, du maire ou de son représentant, d'un conseiller municipal, des représentants des parents d'élèves.

Il est constitué pour toutes les écoles publiques. Il se réunit une fois par trimestre.

Rôle : Établit le projet d'école et traite des différentes demandes que l'école est amenée à faire à la commune. Le Maire ou son représentant et le conseiller assistent à toutes les réunions et font remonter les différentes demandes.

Une candidature est enregistrée en la personne de OSPITAL Maialen.

Voté à l'unanimité des présents.

Il est précisé ici qu'un rendez-vous a été sollicité par la municipalité auprès des 3 écoles de la Commune.

Constitution des Commissions Municipales

Le Maire indique le rôle prépondérant de ces commissions de travail et note la possibilité de retenir le système de constitution qui a prévalu sur la précédente mandature à savoir constitution autour de la personne des adjoints et des champs d'attribution qui leurs sont délégués.

Le Maire propose aujourd'hui de procéder à l'établissement de 2 commissions : celle des finances et celle dévolue aux associations.

S'agissant de la commission « finances » le caractère urgent de sa mise en place tient à l'obligation de travailler sur le budget qui doit être voté pour la fin du mois de juillet. Quant à la commission « associations », dans le contexte sanitaire actuel générateur de nombre de contraintes et d'incertitude, il convient qu'elle se préoccupe des manifestations à venir et notamment, en concertation avec le Comité des Fêtes, de l'organisation des fêtes du village.

Après que les candidatures aient été sollicitées, le Conseil municipal a constitué ces 2 commissions.

- **Commission Finances** : MM. SETOAIN – USTARROZ – CAUSSADE – PARACHU ELISSALDE – ITURBURUA Jean-Paul – ITURBURUA Marie-Hélène – MACHICOTE POEYDESSUS – HARISPOUROU – OSPITAL – ETXAMENDI
- **Commission Associations** : MM. HARISPOUROU – IRIQUIN – TEILLERIE – CAUSSADE – ETCHEMENDY AGUERRE – LASCARAY

Voté à l'unanimité des présents.

Syndicats et autres organismes extérieurs

Élections de titulaires et de suppléants pour :

Le Syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques : Le Maire note que s'agissant des choix en matière d'énergie les enjeux sont importants et relève que sur le territoire les initiatives autour de la thématique de l'énergie sont nombreuses.

Après sollicitation des candidatures, sont élus à l'unanimité des présents en qualité de :

- délégué titulaire : Jokin TEILLERIE
- délégué suppléant : Michel SETOAIN

Le SIVU Artzamendi (Jantegi) : sont élus à l'unanimité des présents en qualité de :

- délégués titulaires : Mmes ETXAMENDI - PARACHU ELISSALDE
- délégués suppléants : MM. HARISPOUROU - IRIQUIN

Le SIVU Natura 2000 : Michel SETOAIN évoque ici que la commune est concernée par cette directive européenne au travers du massif « Mondarrain – Artzamendi » et du cours d'eau « La Nive ».

Sont élus à l'unanimité des présents :

- Titulaires : MM. SETOAIN – PARACHU ELISSALDE
- Suppléants : MM. IRIQUIN – CAUSSADE

Le SIVU Txakurrak : (gestion de la fourrière)

Sont élus à l'unanimité des présents en qualité de :

- titulaire : M. HARISPOUROU
- suppléant : Mme ETXAMENDI

Association des élus de la montagne :

Le Maire indique qu'il convient ici de désigner 1 titulaire et 2 suppléants.

Sont candidats en qualité de :

- titulaire : M. IRIQUIN
- suppléants : MM. PARACHU ELISSALDE – TEILLERIE

Elus à l'unanimité des présents.

Association « Lekuonean » (crèche)

Mme OSPITAL, candidate, est élue à l'unanimité des présents en qualité de déléguée.

Xapata elkartea :

Association en charge de la cerise, elle compte parmi ses membres un certain nombre de conseillers municipaux en place.

Il est proposé à Jean-Paul ITURBURUA, qui accepte, de se porter candidat en qualité de titulaire.

Sont élus à l'unanimité des présents :

- Titulaire : M. ITURBURUA
- Suppléant : Mme PARACHU ELISSALDE

Itsasutik elkartea :

Le Maire précise qu'il s'agit de l'association en charge des échanges entre les communes d'Itsasu et de la Vallée d'Etxauri en Navarre.

A ce propos il indique qu'il a été sollicité, en son temps, par les communes de Itsaso en Navarre et Itsaso en Gipuzkoa pour un rapprochement. Toutefois et en l'absence d'une véritable volonté ou de forces vives pour donner une réalité à cette ambition, pareil projet n'a pas reçu de suite mais pourrait s'avérer intéressant à terme.

Sont élus à l'unanimité des présents en qualité de délégués : MM. HIRIBARREN Gillen et LASCARAY Filipe dont la candidature est proposée par Mme LAGAN.

Désignation d'un Correspondant Défense Nationale : en l'absence de candidature, le Conseil Municipal ne désigne pas de correspondant pour la Commune.

Le Maire lève la séance en indiquant une très prochaine réunion à venir pour le vote du budget.